

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le treize janvier, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS, sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trice) : 5 : Frédéric BEYRON - Guy CHARRON - Daniel MOULIN - Christian COLLAVET - Christian GIANESE.

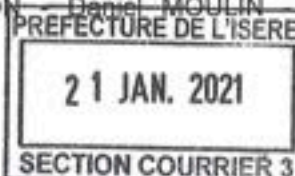
Pouvoirs : /

Absents : Isabelle MARECHAL

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER - absent



DEL01/2021 : CONVENTION DE PRESTATIONS POUR L'ORGANISATION DES SECOURS, ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS SUR NEIGE

Monsieur le Président indique qu'en France, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le territoire isérois ont été et restent particulièrement touchés par la « seconde vague » de l'épidémie de Covid-19.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de fermeture des domaines skiables, la commune souhaite organiser des activités sportives et de loisirs sur neige, selon les modalités définies dans la présente convention. Dans cet objectif, la Commune fait appel à l'expertise, ainsi qu'aux compétences techniques et opérationnelles de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'approuver la convention définissant les prestations pour l'organisation des secours, activités sportives et de loisirs sur neige.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de prestations pour l'organisation des secours, activités sportives et de loisirs sur neige présentée en annexe,
- autorise Monsieur le Directeur à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Le président
Jean-Charles TABITA



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le treize janvier, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS, sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trice) : 5 : Frédéric BEYRON - Guy CHARRON - Daniel MOULIER - Christian COLLAVET - Christian GIANESE.

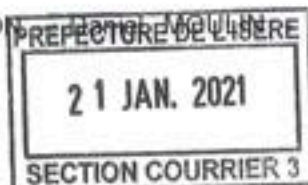
Pouvoirs : /

Absents : Isabelle MARECHAL

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER - absent



DEL02/2021 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU TROPHÉE ANDROS 2021

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'approuver une convention quadripartite pour l'organisation du E-Trophée Andros 2021 qui se déroulera du 22 au 23 janvier 2021.

La convention est relative à la mise à disposition du circuit aménagé aux Montagnes de Lans, dans le cadre de l'organisation de la compétition automobile.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- la convention avec l'Association Sportive Automobile Saint-Marcellinoise, l'Association Circuit des montagnes de Lans, et la Commune de Lans en Vercors,
- autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le président
Jean-Charles TABITA



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le treize janvier, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS, sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trice) : 5 : Frédéric BEYRON - Guy CHARRON - Daniel MOCUIN - Christian COLLAVET - Christian GIANESE.

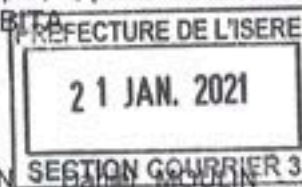
Pouvoirs : /

Absents : Isabelle MARECHAL

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER - absent



DEL03/2021 : CONVENTION DE REPARTITION POSTE GRAPHISTE

La Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif (RPCCS) a été créée par la Commune de Lans en Vercors, le 1er février 2015, pour assurer l'exercice d'activités relevant à titre principal de l'exploitation d'un service public administratif, à savoir :

- La gestion de l'équipement Centre Culturel et Sportif,
- L'accueil des différents publics qui fréquentent l'équipement,
- La mise en œuvre de la politique culturelle, sportive et associative définie par le conseil d'administration,
- La commercialisation des espaces disponibles.

La RPCCS, établissement public, occupe les locaux du Centre Culturel et Sportif pour assurer la mission de service public qui lui incombe statutairement.

Afin de répondre à ses besoins la RPCCS a procédé à la création d'un poste de chargé(e) de création graphique à temps complet. L'exercice des missions de création graphique auprès de la RPCCS ne représentant pas une quotité de travail de 100 %. La Commune a bénéficié également du soutien de ce personnel pour ses services généraux et les remontées mécaniques par le biais d'une convention en date 29 juin 2018.

La Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans a été créée par la Commune de Lans en Vercors, le 1er janvier 2020, pour assurer la gestion du service public à caractère industriel et commercial de remontées mécaniques. Elle dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce changement de statut juridique a pour conséquence la résiliation de cette première convention.

Dans ces conditions, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention relative à la répartition des charges afférentes à cet emploi, entre les différents bénéficiaires.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention relative à la répartition du poste de graphiste présentée en annexe,

- autorise Monsieur le Directeur à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Le président
Jean-Charles TABITA



REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le treize janvier, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS, sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trice) : 5 : Frédéric BEYRON - Guy CHARRON - Isabelle MARECHAL - Christian COLLAVET - Christian GIANESE.

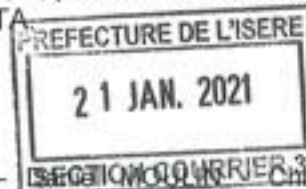
Pouvoirs : /

Absents : Isabelle MARECHAL

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER - absent



DEL04/2021 : CONVENTION "MON COLLEGE A LA NEIGE"

Monsieur le Président expose à l'assemblée les modalités de fonctionnement de la carte de réduction "Mon collège à la neige". Ces cartes de réduction sont financées par l'association des Maires des Stations de l'Isère et distribuées par le Département de l'Isère à 10 000 élèves issus des 70 collèges qui ont participé à l'action depuis 11 ans.

Le collégien et un accompagnateur bénéficient d'une remise de 30 % dans les stations de ski partenaires.

Monsieur le Président propose que la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, en tant qu'adhérente à Domaines skiables de France, participe à cette action en faveur des collégiens en approuvant la charte de partenariat, à compter du 20 janvier 2021 :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la charte de partenariat de la réduction "mon collège à la neige" 2020/2021, présentée en annexe,
- autorise Monsieur le Directeur à signer la charte de partenariat et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Le président
Jean-Charles TABITA



**REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le treize janvier, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS EN VERCORS, sous la présidence de Jean-Charles TABITA.

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Présidence : 1 : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trice) : 5 : Frédéric BEYRON - Guy CHARRON - Daniel MOULIN - Christian COLLAVET - Christian GIANESE.

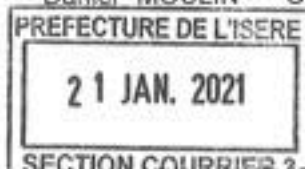
Pouvoirs : /

Absents : Isabelle MARECHAL

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Frédéric BEYRON

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : ~~Michael KRAEMER~~ - absent



DEL05/2021 : TARIFS SAISON 202/2021 MISE A DISPOSITION DU PARC DE LOISIRS DE L'AIGLE

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de mise à disposition du Parc de Loisirs de l'Aigle à compter du 20 janvier 2021.

Il convient également d'approuver les tarifs des tours de cou adultes et enfants.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs de mise à disposition du Parc de Loisirs de l'Aigle à compter du 20 janvier 2021, conformément à l'annexe n°1 de la présente délibération,
- Approuve les tarifs des tours de cou adultes au prix de 15 € TTC et enfants au prix de 12,00 € TTC

Le président
Jean-Charles TABITA

